

INFO Réseau

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



L'EXTENSION DE L'ÉCOLE EST LIVRÉE

Page 19

ACTION SOCIALE

La tablette simplifiée pour connecter les seniors

Page 8

URBANISME

Le site de Villaroche identifié par l'État

Page 11

LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET , Maire

Farid BA IDRIS ,

Conseiller Municipal

Christian BOEY ,

Conseiller Municipal

Nathalie KLECZINSKI et

Françoise PERREAU ,

*Membres bénévoles du Comité de
Rédaction*

Magali MOULINOT ,

Service Communication

Les Présidents des associations

*Les enfants de l'école La
Colombe*

L'équipe enseignante

*La Directrice du centre de loisirs
UFCV*

*Angélique LETACHE, vice-
présidente du CCAS*

LE COMITE DE RÉDACTION DE



est un regroupement de
personnes bénévoles qui se
réunit pour réaliser un bulletin
municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.
Vous avez des idées, vous
souhaitez vous investir et
participer pour écrire des
articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Et voici l'année qui se termine déjà. Malheureusement, c'est à nouveau en rendant hommage à une personne décédée ces derniers mois que je commencerai mon propos.

Marie-Claire LEHUTA nous a quittés. J'ai une pensée pour elle, son mari, sa famille. Nous n'oublions pas qu'elle avait participé à la mise en place de la bibliothèque municipale, il y a quelques années.

La vie continue néanmoins pour celles et ceux qui restent. L'automne qui s'achève a vu la fin des travaux d'extension de l'école, des aménagements des allées et le paysagement du cimetière, la poursuite des travaux de rénovation de la toiture de l'église. Les lanternes à Leds ont été posées à Ourdy. Les travaux de réfection de la voirie ont commencé impasse de la grange aux dîmes...

La consultation pour l'étude d'aménagement de la rue Frédéric Sarazin et des rues adjacentes est lancée. Nous préparons actuellement le budget de travaux pour 2019, dans un contexte d'incertitude budgétaire liée notamment à la disparition progressive de la taxe d'habitation.

Parallèlement, comme vous le lirez dans les pages de cet Info-Réau, nous nous battons pour que notre commune soit traitée avec plus de justice, en particulier au regard de l'obligation de logements sociaux.

Nous nous battons pour qu'elle dispose dans le futur des ressources financières pérennes qui lui manquent aujourd'hui (en accompagnant par exemple l'implantation des entreprises dans le parc de l'A5).

Nous nous battons aussi pour la préservation de notre planète en étant force de proposition et je l'espère de conviction auprès des entreprises de ce parc, pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables en appui des constructions.

Nous nous battons enfin aux côtés des élus de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, mais aussi du département et de la Région, pour l'amélioration des conditions de transports des usagers de bus et du RER D, dont certaines ou certains d'entre vous font partie.

C'est toujours avec beaucoup de détermination et d'envie que nous maintenons le cap et nos efforts.

C'est décidément un vrai bonheur d'être votre Maire, et je vous en remercie.

A très bientôt !

Bien fidèlement

Alain AUZET

Maire de Réau

LA VIE À RÉAU

Commémoration du 11 novembre



1 1 Novembre 1918 – 11 Novembre 2018 : 100 ans après la signature de l'armistice de la première guerre mondiale, la commune honorait ses enfants « morts pour la France ».

Beaucoup de monde s'était rassemblé cette année devant le monument aux morts puis au cimetière, autour de plusieurs personnalités : Madame THOBOR, conseillère départementale, les élus du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal des Jeunes, le capitaine BRESSAND du centre de secours de Moissy-Cramayel, Monsieur

Lucien DESSON, Président du comité d'entente des anciens combattants, Monsieur le Maire de Lissy, et Alain AUZET, Maire de Réau.

Une délégation d'enfants de l'école de la Colombe était présente pour entonner la Marseillaise, encadrée par Madame COUTINHO, Directrice de l'école, accompagnée de deux enseignantes.

Une autre délégation était présente en nombre : la famille du soldat FLICHY venue des quatre coins de la France pour déposer une gerbe en souvenir de son aïeul.

Le Président du comité d'entente a lu le message des anciens combattants avant que Monsieur le Maire ne lise celui du Président de la République.

Quatre gerbes ont été déposées au pied du monument : une par la famille FLICHY, une par le capitaine BRESSAND, une par le Président du comité d'entente et une par Monsieur le Maire au nom de la municipalité.

Tout le monde s'est ensuite déplacé au cimetière. Exceptionnellement, l'Harmonie de Moissy-Cramayel et les porte-drapeaux n'ont pas suivi le cortège, afin de respecter l'horaire de la cérémonie de Moissy-Cramayel.

Monsieur le Maire a lu une allocution en souvenir des enfants de Réau « morts pour la France », inhumés au cimetière communal, qui s'est terminée par ces mots :

« Notre admiration est immense, notre respect est éternel, nos prières vous sont dédiées et nos cœurs battent pour vous en cet instant et à chaque fois que nous entrons dans ce cimetière.

Allez en paix enfants de la patrie, ici, en compagnie d'autres enfants de la commune. Vous avez largement mérité ce repos éternel et notre inconditionnelle reconnaissance. Nous vous devons beaucoup. »

La matinée s'est terminée par un moment riche en échanges à l'occasion du traditionnel « verre de l'amitié ».

La veille à 10h, un dépôt de gerbe avait été réalisé au monument aux morts et au cimetière, sur la tombe du soldat DUPREZ, par la fédération nationale des Pompiers, représentée par le capitaine BRESSAND et une délégation importante de pompiers du centre de secours de Moissy-Cramayel, en présence de Monsieur le Maire.

Le soldat Henri DEPRESZ était pompier avant de partir au front, en 1914.



LA VIE À RÉAU

Inauguration de LOGISTEO

Environ deux ans après que le Président de la République François HOLLANDE soit venu inaugurer l'entrepôt SARENZA dans le parc de l'A5, à RÉAU, c'est l'entreprise voisine qui inaugurerait sa nouvelle plateforme.

Beaucoup d'acteurs de la logistique et d'acteurs locaux étaient conviés à découvrir cet outil particulièrement performant.

Plusieurs personnes se sont succédées à la tribune, à commencer par Stéphane ANTIGLIO, Président d'AUTODIS, qui a présenté le groupe qu'il dirige.

Ce fut ensuite au tour d'Olivier FAURE, député de la 11^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, Michel BISSON Président délégué de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Alain AUZET Maire de RÉAU, et Dominique CONTE, Directeur du site.

Rappelons qu'AUTODISTRIBUTION est le leader de la distribution indépendante de pièces détachées pour véhicules légers en France.

LOGISTEO s'intègre dans ce panel assez éclectique des entreprises utilisatrices du parc de l'A5 déjà présentes : SARENZA.COM, C-DISCOUNT, COCA-COLA et celles bientôt présentes : la SCADIF, LEROY-MERLIN, et d'autres à suivre.

La plateforme s'étend sur une surface de 38 000 M². Elle y accueille 200 emplois, ce qui est loin d'être négligeable, d'autant plus que ces emplois comprennent plus de 20% d'emplois « non logistiques », venant un peu tordre le cou aux idées reçues sur la logistique, qui veulent que celle-ci emploie uniquement de la main d'œuvre non qualifiée.

Le site gère 90 000 références de produits et peut traiter 40 000 commandes par jour, ce qui est considérable. Il est en capacité d'enregistrer des commandes jusqu'à 19h pour une livraison le lendemain matin, avant 7h, dans l'un des 4000 garages ou chez l'un des 70 000 clients approvisionnés.

Cet entrepôt, qui dispose d'équipements de haute technologie s'inscrit dans la démarche d'excellence et d'innovation logistique voulue à Sénart depuis plusieurs années et plus largement à Grand Paris Sud à présent, qui se décline en plusieurs axes au travers du cluster de l'innovation logistique.

Dans son allocution, Monsieur le Maire a tenu à remercier Stéphane ANTIGLIO, Président d'AUTODIS, d'avoir choisi ce site, ici à Réau et a souhaité la bienvenue à l'ensemble du personnel, dont certains habitants de la commune.



LA VIE À RÉAU

Consommer local ... consommer malin

Pour les Réaltais qui ne l'auraient pas encore testé et pour les nouveaux habitants qui l'ignorent nous avons la chance de pouvoir le faire facilement dans notre commune.

La Ferme d'Eprunes, qui appartient à la même famille depuis 1920, propose en effet en vente directe aux particuliers et professionnels, chaque samedi, sa propre production de pommes de terre. C'est une culture pratiquée sur l'exploitation depuis 1986.

Vous trouverez quatre variétés sélectionnées pour leur qualité gustative, conditionnées en sacs de 10 ou 20 kg, à des prix abordables, et bénéficierez aussi des conseils de l'agriculteur pour le choix de la variété en fonction de son utilisation. Vous devrez conserver les tubercules à l'abri de la lumière, de l'humidité et du gel, de préférence à une température comprise entre 8 et 15 degrés. La Ferme propose également la vente d'oignons jaunes en sacs de 5 kg produits dans la région de Coulommiers.



La Ferme d'Eprunes participe chaque année aux Journées du Patrimoine en septembre et à la balade du goût en octobre. C'est l'occasion pour le producteur de faire partager avec passion les secrets de ce tubercule et d'expliquer tous les soins qu'il nécessite de sa récolte à son ensachage.

Pour vous rendre à la Ferme : emprunter la RD 305 en direction de Melun à la sortie du bourg.

Prendre la 1^{ère} route à droite après le Domaine des Macarons avant le pont du TGV. Suivre la route jusqu'à la Ferme. Passer sous le porche, c'est au fond à gauche.

Ouverture chaque samedi de 9 heures à 18 heures de septembre à mai.

Contact et renseignements : Aymeric Proffit – aymeric.proffit@gmail.com, www.ferme-eprunes.fr,
Facebook : @fermeeprunes

La Ferme recrute :

- Un(e) responsable conditionnement niveau bac +2.
- Un(e) employé(e) triage pommes de terre, manutention, rangement.

Permis de conduire exigé pour les deux postes.

Vous pouvez postuler en envoyant votre candidature (lettre de motivation et CV) à : aymeric.proffit@gmail.com



LA VIE À RÉAU

« Lu dans la presse » le 12 novembre 2018



Réau. La ville prochainement exemptée de logements sociaux ?

En déplacement à Melun, Gérard Larcher, le président du Sénat, a évoqué le nouveau seuil pour les communes concernées par les 20 % de logements sociaux. Parmi elles, Réau.

À Réau, les détenus de la prison étaient jusqu'ici des habitants comme les autres. D'un point de vue statistique au moins. **Gérard Larcher, le président du Sénat** est venu rencontrer les **élus seine-et-marnais, lundi 5 novembre, à l'école des officiers de la gendarmerie de Melun.**

Une rencontre organisée à l'initiative des sénateurs Les Républicains (**Anne Chain-Larché, Pierre Cuypers et Claudine Thomas**) et en présence de leurs collègues d'autres formations politiques : **Arnaud de Belenet (LREM) Vincent Eblé (PS) et Colette Mélot (Agir).** Une centaine d'élus locaux avaient répondu à l'invitation.

Population carcérale

Parmi les sujets évoqués, la question des logements sociaux via la loi SRU et notamment du seuil des communes concernées qui passe de 1 500 à 3 500 habitants pour les villes en dehors de la zone de Paris. La Seine-et-Marne est donc directement concernée par cette modification possible de la loi SRU (dite de solidarité et au renouvellement urbain) qui pourrait entrer en vigueur en 2019.

Parmi les villes évoquées par le président du Sénat, la commune de Réau qui avait dépassé le seuil de 1500 habitants par un changement de comptabilité de sa population. « C'est l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques, ndlr) qui, à partir de 2011 a pris en compte la population carcérale dans la population totale, se souvient Alain Auzet (LR), le maire de Réau. Nous avons 1100 habitants et nous étions alors devenus éligibles. »

Mais à l'époque, la commune ne comptait alors que 14 logements sociaux, un chiffre loin des 20% alors requis. « Ce rehaussement du seuil est salvateur pour une commune comme la nôtre », poursuit-il. Si la commune avait bénéficié d'une dérogation exceptionnelle cette année pour ne pas payer l'amende, Réau a déboursé près de 65 000 € pour 2015, 2016 et 2017 pour ce manque de logements conventionnés.

Lors de l'échange avec Gérard Larcher, Alain Auzet est allé plus loin. « Les cellules de la prison ne pourraient-elles pas être considérées comme des logements sociaux ? », a interrogé l'élus sénarais. Interrogé en marge de la rencontre, Gérard Larcher indique que le sujet a été porté par le Sénat mais a pour l'heure été retoqué.

Aires d'accueil

« Nous allons repartir à l'assaut sur ce sujet car il est aberrant de ne pas comptabiliser les cellules comme des logements sociaux », estime Gérard Larcher. Et la sénatrice Anne Chain-Larché d'abonder : « Un travail sera aussi mené pour une comptabilisation des aires d'accueil de gens du voyage (pas les aires de grand passage qui n'accueille des habitants que temporairement, ndlr) ».

Lors de la rencontre, Gérard Larcher a également évoqué l'expérimentation Daubresse, du nom d'un sénateur du Nord (et ancien ministre). « Dans une intercommunalité, quand une commune dépasse les 20 % de logements sociaux, on peut envisager une mutualisation avec d'autres communes ». Et de lancer aux élus présents : « Réfléchissez à ces mutualisations possibles dans vos territoires. »

Outre Réau, d'autres communes seront concernées en Seine-et-Marne : **Longperrier, Moussy-le-Neuf, Chauconin-Neufmontiers, Seine-Port et Varreddes.** La modification du seuil d'habitants est toutefois suspendue à une **décision du Conseil Constitutionnel.** L'instance qui veille – entre autres – à la conformité des lois.

Julien VAN CAEYSEELE - La République de Seine-et-Marne - 12 novembre 2018



Alain Auzet, le maire de Réau demande que les cellules du centre pénitentiaire soient considérées comme des logements sociaux (©La Rép 77/JVC)



Assises de l'innovation logistique et du e-commerce

Le 20 Novembre 2018, les deuxièmes assises de l'innovation logistique et du e-commerce se sont tenues dans les locaux de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, à Lieusaint.

Deux tables rondes étaient organisées, réunissant différents acteurs de la logistique, issus du groupe La Poste, Leclerc (Scadif), C-Discount, etc.

Ces assises permettaient notamment de se projeter dans le futur afin d'imaginer ce que sera la logistique de demain et de mieux l'appréhender.

A noter que lors du conseil communautaire du 2 octobre 2018, c'est Alain AUZET, Maire de RÉAU, qui a été désigné représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au pôle de compétitivité NOVALOG, dédié à la Logistique, au regard de la présence importante de cette activité à RÉAU au travers du Parc de l'A5.



Concertation plan climat

L'Agglomération Grand Paris Sud a mené sa grande concertation Plan climat du 10 octobre au 10 décembre, afin de mobiliser le territoire sur les enjeux écologiques.

C'est l'objectif du Plan climat air énergie territorial (PCAET), que l'agglomération adoptera début 2019 pour une période de six ans. La phase de diagnostic engagée en 2017 a laissé place à une période de dialogue et de mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'agglomération (villes, aménageurs, chambres consulaires, syndicats intercommunaux, Département, Région...) et des habitants de Grand Paris Sud. Pour vous guider dans la démarche, l'agglomération vient de se doter d'un « Livre vert » qui présente les grandes lignes du diagnostic, les enjeux du territoire et les axes stratégiques autour desquels doit s'articuler ce Plan climat.

Lancement du plan vélo

L'agglomération Grand Paris Sud a lancé sa grande concertation Plan Vélo afin de développer l'utilisation du vélo sur le territoire.

Avec cette première phase de concertation avec les habitants, l'Agglomération souhaite mettre en place un échange constructif et atteindre des objectifs concrets :

- Développer le réseau cyclable pour améliorer sa performance (maillage, lisibilité, sécurité)
- Développer l'offre de stationnement vélo sur les équipements communautaires
- Développer les services à destination des cyclistes

Promouvoir le réseau cyclable et communiquer sur le vélo (jalonnement et actions de sensibilisation)

Cette phase d'échange entre l'Agglomération Grand Paris Sud et les habitants, qui se terminera le 23 Décembre 2018, est déterminante car elle va permettre de laisser la parole aux utilisateurs du vélo et de comprendre leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis du territoire. Le plan d'actions sera établi pour une durée de 6 ans selon les retours émis et en accord avec les objectifs énoncés.

ACTION SOCIALE

Une tablette simplifiée pour connecter les séniors

Et si nos séniors s'y mettaient ?

À l'heure où de plus en plus de personnes âgées sont isolées et n'ont jamais été formées au maniement des nouvelles technologies, ces tablettes sont très simples d'utilisation.



Le CCAS peut participer à l'acquisition d'une tablette spécifiquement adaptée aux séniors sous certaines conditions. Le montant de l'aide ne peut pas dépasser 25% du coût à charge dans la limite de 50€ maximum par personne.

Justificatifs à fournir : une facture acquittée, une pièce d'identité, un justificatif de domicile et faire une demande écrite.

Le repas des séniors



Le repas des séniors (réservé aux personnes âgées de 65 ans et plus) aura lieu le mercredi 16 janvier 2019 à 12h à la salle des fêtes sous réservation.

Comme tous les ans nous vous attendons nombreux !

Des surprises vous attendent !

Si pour une raison de santé, vous ne pouvez pas vous y rendre merci de contacter la mairie.

Retrouvez le bulletin d'inscription dans votre Info Réau.

Le CCAS à votre service

Nous vous rappelons que le CCAS peut participer aux transports spéciaux, téléassistance, BAFA, permis de conduire, BSR, combustibles, sécurité sociale...

Vous pouvez retrouver toutes nos aides dans le flash info CCAS du mois de juin 2018 (disponible en mairie ou sur le site internet de la commune: www.reau.fr).



TRAVAUX

Parking rue de la Carrière

Il restait un mur à remettre en état au parking de la carrière, assurant la mitoyenneté avec une propriété voisine. Ces travaux de maçonnerie ont été menés dans le courant du mois d'octobre.



Restauration de l'église



La charpente du chœur ayant été réparée, la couverture de cette partie du toit peut donc être menée. Les charpentiers ont désormais démarré la réparation de la charpente de la Nef.

Ces travaux sont très longs et les conditions climatiques de l'hiver ne vont certainement faciliter les choses.

Travaux de voirie

Les travaux de réfection du chemin du Bassin (près de l'aérodrome), qui avaient été reportés suite à la découverte de substances amiantées dans l'enrobé existant, ont pu être réalisés dans le courant du mois d'octobre.

Les travaux de réfection de la voirie de l'impasse de la grange aux dîmes ont commencé. Les trottoirs actuels en ciment seront refaits en enrobé, et le revêtement de la chaussée sera également changé.

A l'occasion, plusieurs regards et tampons seront remplacés.



Éclairage d'Ourdy

Les lanternes de la totalité des candélabres du hameau d'Ourdy ont été remplacées dans le courant de l'automne par des lanternes à leds.

Les mâts doivent aussi être repeints de la même couleur que les autres candélabres de la commune, c'est-à-dire un vert sapin, par souci d'harmoniser le patrimoine.



TRAVAUX

Aménagement du cimetière

La chaleur qui régnait en Juillet avait occasionné de nombreuses fissures. Les zones de béton concernées ont donc été reprises par l'entreprise début novembre.

Le manque de pluie n'a malheureusement pas permis une bonne pousse du gazon pour le moment.

Vivement le printemps que la pousse reprenne !

Rappelons que deux fontaines ont été installées par les services techniques, en remplacement des simples tuyaux existants.

Parallèlement, les services techniques proposent désormais de replanter les fleurs fanées dans les allées extérieures du cimetière, après qu'elles aient fleuri les tombes. Une manière de rendre notre cimetière plus agréable.



Poursuite des aménagements à Villaroche

Contrairement au cimetière, le gazon planté par les services techniques a un peu poussé dans le hameau de Villaroche, rue de Limoges Fourches.

Par ailleurs, la société CAPELLI, qui a réalisé le lotissement au cœur du hameau, a procédé à la plantation d'arbres dans les espaces communs.

Une bonne nouvelle pour les habitants de Villaroche, et en particulier pour les nouveaux locataires des 10 logements locatifs sociaux, qui viennent d'intégrer leur appartement.

La municipalité en profite pour leur souhaiter la bienvenue dans la commune.



URBANISME

Lancement de la consultation sur l'aménagement des voiries du Bourg

Nous en parlons depuis plusieurs mois et c'est chose faite : la commune a lancé une consultation afin de désigner le bureau d'études qui sera chargé de dessiner les nouveaux aménagements des voiries du bourg (rue Frédéric Sarazin, rue de la carrière, rue d'Ourdy, rue de la Croix des Anges).

Plusieurs orientations sont poursuivies par la municipalité :

- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap,
- La sécurité des piétons (en particulier rue d'Ourdy et rue de la carrière, qui ne disposent pas de trottoirs),
- Le renforcement du caractère « rural » du cœur de bourg,
- L'amélioration paysagère de ces espaces.

Le site de Villaroche identifié par l'État



Le Premier Ministre Edouard Philippe a dévoilé jeudi 22 novembre 2018 les 124 territoires sur lesquels le gouvernement veut concentrer ses efforts pour soutenir l'industrie. Le gouvernement veut rendre ces territoires industriels français plus attractifs.

Dans la liste de ces 124 territoires, l'un d'eux concernera directement la commune de RÉAU : « Evry-Corbeil-Villaroche »

La présence de l'activité aéronautique sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud est incontestable, en particulier grâce à la présence

importante du groupe SAFRAN, implanté aussi bien sur la partie essonnoise que sur la partie Seine-et-Marnaise de l'agglomération.

L'ambition de l'état est donc de flécher les investissements pour renforcer le développement et l'attractivité de ces sites, et pour ce qui nous concerne plus directement celui de Villaroche.

Près de 400 hectares nouveaux seront mobilisés pour le développement économique autour de l'aérodrome de Paris-Villaroche, dont 200 hectares sur la commune de RÉAU.

Et l'État semble vouloir avancer vite sur ce dossier puisque Madame la Préfète de Seine-et-Marne a décidé de créer une « Z.A.D » (Zone d'Aménagement Différée) sur le périmètre, afin d'éviter la spéculation foncière.

A l'occasion du premier comité de pilotage qui s'est tenu en préfecture, Monsieur le Maire a confirmé son intérêt pour le projet mais a en revanche tenu à rappeler sa ferme opposition au développement du trafic aérien sur l'aérodrome. Il a informé de la nécessité d'adapter les infrastructures routières de desserte, d'ores et déjà sous-dimensionnées. Reçu par Madame la Préfète, il a en outre alerté sur le risque que présenterait la disparition d'une centaine d'hectares de terres sur une même exploitation agricole.

Les élus dans leur ensemble ont par ailleurs demandé à ce que ce soit bien l'activité aéronautique et technologique qui soit privilégiée.

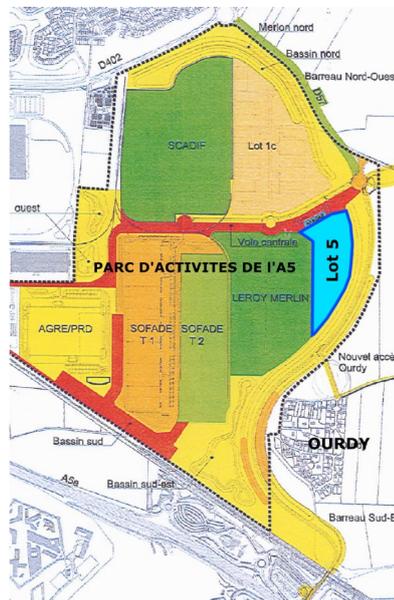
URBANISME

Appel à projets pour la dernière parcelle du parc de l'A5

L'EPA Sénart a présenté à l'occasion du SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprise) un appel à projets pour la commercialisation du dernier terrain de 6.3 hectares, à l'est du parc de l'A5 (lot n°5).

La municipalité a participé à l'élaboration du cahier des charges, en insistant sur la nécessité d'une continuité des pistes cyclables sur le site, d'un éclairage respectueux de l'environnement, de l'intégration d'énergies renouvelables par exemple.

L'EPA Sénart dévoilera le nom du lauréat le 31 mai 2019, en vue de la signature d'une promesse de vente au cours du troisième trimestre 2019.



LE CARNET DE RÉAU

Naissances :

Anna, Marie APERT	29/08/2018	Parc du Plessis Picard
Ambre, Clara DELAFORGE	25/07/2018	Villaroche
Marius, Gilles, Thierry DELHAYE HUBERT	23/08/2018	Bourg
Maxence, Michel, Luc FOUILLET RIBES	06/11/2018	Parc du Plessis Picard
Yelena GALLOIS	05/09/2017	Bourg
Laurine, Roberte, Martine LEMAIRE	22/07/2018	Bourg



Mariages :

Laetitia MAHIEU et Jean-Pierre SUCHET mariés le 30 juin 2018
Christine HAUTREUX et Jean-Louis LABBÉ mariés le 21 septembre 2018
Adeline ARGILIER et Guillaume VITU mariés le 29 septembre 2018
Marie JEAN-JOSEPH et Nicolas COULON mariés le 6 octobre 2018

Les frelons asiatiques

Cousin de notre frelon européen, le frelon asiatique s'en distingue par sa taille un peu plus petite (3 cm), son corps plus foncé et la couleur jaune de ses pattes. Arrivé en France en 2004 par accident, il a colonisé presque toute la France et il s'attaque maintenant aux pays voisins. Il se montre très invasif parce qu'il n'a pas de prédateur et est particulièrement nuisible parce qu'il décime les abeilles. Il nourrit ses larves d'insectes, dont les abeilles, et est capable de détruire des ruchers d'abeilles domestiques en une seule saison. Sa pique est plus douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen sauf en cas d'allergie ou de piqûres multiples. Le frelon asiatique s'avère en effet très agressif si l'on s'approche de son nid.

Seules les reines (femelles fondatrices) survivent à l'hiver pendant lequel elles se mettent à l'abri. Le nid, vide, est abandonné.

Afin de piéger sélectivement les frelons asiatiques, la mise en place des pièges doit avoir lieu à des périodes bien précises :

- de mars à mai, lorsque les femelles fécondées sortent de leurs abris après l'hiver pour fonder de nouvelles colonies. Prendre une femelle fondatrice au piège c'est un nid en moins ! Affamées elles sont plus facilement attirées par les pièges. Les pièges doivent être installés lorsque la température dépassent 12 degrés dans les endroits où des nids ont été repérés l'année précédente.
- d'octobre à novembre, période de fécondation des futures fondatrices.

Fabrication du piège :

- Prenez deux bouteilles plastiques rigides de 1,5 L.
- Coupez le tiers haut de la première bouteille et retournez le goulot vers l'intérieur, après en avoir percé le bouchon avec une perceuse munie d'un foret de 9,5 mm, pour faire un entonnoir.
- Percez le fond de la première bouteille avec un foret de 3 mm.
- Coupez le culot de la seconde bouteille à 10 cm environ.
- Enfoncez le culot de la première dans le culot de la seconde bouteille.
- Faites des trous avec un foret de 5,5 mm le plus bas possible dans la première bouteille pour permettre aux autres espèces de s'échapper.
- Coupez le goulot de la seconde bouteille puis faites une ouverture sur le côté, de la taille du haut de l'entonnoir sur lequel vous l'emboîterez pour abriter le piège de la pluie.
- Percez 2 trous en haut du piège afin de passer une attache pour le suspendre.
- Confectionnez un appât sélectif composé d'un mélange de bière brune, de sirop de cassis et de vin blanc (la bière et le sirop attirent les frelons et le vin blanc repousse les abeilles alléchées elles aussi par le sucre du sirop).
- Versez le sirop dans la première bouteille sur 1,5 cm de haut environ et le changer tous les 15 jours.

Il est important de ne pas noyer les insectes car un insecte vivant sécrète des phéromones qui attirent les autres frelons rendant ainsi le piège plus efficace.

Il vous restera à détruire les frelons collectés soit en immergeant le piège dans un seau rempli d'eau pendant 24 heures soit en le passant au congélateur.

Contre les frelons asiatiques



► Faites des pièges dès maintenant

L'Europe et son fonctionnement (5/5): les différents instruments juridiques

Généralités

Les actes juridiques de l'Union sont énumérés à l'article 288 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après «traité FUE»). Ces actes sont les suivants: le règlement, la directive, la décision, la recommandation et l'avis. Les institutions de l'Union ne peuvent arrêter de tels actes juridiques que si une disposition des traités leur en confère la compétence.

Les traités imposent souvent la forme de l'acte requis. Cependant, de nombreuses dispositions ne s'accompagnent pas de la prescription d'un type d'acte précis. Dans ces cas, l'article 296, premier alinéa, du traité FUE établit que les institutions choisissent le type d'acte à adopter au cas par cas, «dans le respect des procédures applicables et du principe de proportionnalité».

Le règlement :

De portée générale, obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable, le règlement doit être intégralement respecté par ceux auxquels il s'applique (personnes privées, États membres, institutions de l'Union). Il s'applique directement dans tous les États membres dès son entrée en vigueur (à la date qu'il fixe ou, à défaut, le vingtième jour suivant sa publication dans le *Journal Officiel de l'Union européenne*) sans devoir faire l'objet d'un acte de transposition au plan national.

Le règlement vise à assurer l'application uniforme du droit de l'Union dans tous les États membres. Il a aussi pour conséquence de rendre inapplicables les normes nationales incompatibles avec les clauses matérielles qu'il contient.

La directive :

La directive lie les États membres destinataires (un, plusieurs ou l'ensemble de ceux-ci) quant au résultat à atteindre, mais leur laisse le choix de la forme et des moyens. Le législateur national doit adapter la législation nationale au regard des objectifs définis dans la directive. Fondamentalement, le citoyen ne se voit conférer des droits et imposer des obligations qu'une fois adopté l'acte de transposition.

Les décisions, recommandations et avis :

La décision est obligatoire dans tous ses éléments. Lorsqu'elle désigne des destinataires (États membres, personnes physiques ou personnes morales), elle n'est obligatoire que pour ceux-ci. Elle sert à régler des situations concrètes propres à des destinataires particuliers.

Les recommandations et les avis ne créent aucun droit ni aucune obligation à leurs destinataires, mais ils peuvent fournir des indications sur l'interprétation et le contenu du droit de l'Union.

L'Europe et son fonctionnement (5/5): les différents instruments juridiques

Les accords internationaux :

L'Union peut conclure, dans le cadre de ses compétences, des accords externes avec des pays tiers ou des organisations internationales (article 216, paragraphe 1, du traité FUE), qui lient l'Union et les États membres. Ces accords font partie intégrante de l'ordre juridique de l'Union.

Le rôle du Parlement Européen :

Aux termes de l'article 14, paragraphe 1, du traité sur l'Union Européenne, «le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative [selon la procédure législative ordinaire] et budgétaire [selon la procédure législative spéciale au titre de l'article 314 du traité FUE]». Par ailleurs, le Parlement Européen agit pour la simplification de la procédure législative, l'amélioration de la qualité rédactionnelle des textes normatifs et l'application de sanctions plus efficaces à l'encontre des États membres qui ne respectent pas le droit de l'Union. Le programme annuel et le programme législatif de la Commission présentent les grandes priorités politiques de la Commission et recensent les mesures concrètes, législatives ou non législatives, visant à mettre en œuvre ces priorités. Le Parlement participe réellement à la réalisation de nouveaux textes législatifs, car il examine le programme de travail annuel de la Commission et indique quels actes seraient opportuns.

Ayant acquis la personnalité juridique, l'Union est maintenant en mesure de conclure des accords internationaux (article 218 du traité FUE). L'approbation du Parlement européen est requise pour tout accord conclu en matière de politique commerciale commune ainsi que dans tout domaine où les politiques relèvent de la procédure législative ordinaire.



Association « Sock en stock » : une bonne action pour les plus démunis

Vous ne savez que faire de vos chaussettes célibataires ? On a peut-être une solution géniale pour vous!

Une association des Hauts de France qui s'engage pour les plus démunis en proposant une chouette idée, on ne pouvait pas passer à côté ! Léa, avocate en droit du travail et Nathan, chercheur en économie ont eu une merveilleuse idée : vous débarrasser des chaussettes célibataires !

Dans toutes les maisons traîne un sac rempli de chaussettes seules qui ne retrouveront probablement jamais leurs semblables, on ne s'explique pas vraiment leurs disparitions mais le constat est là ! Léa et Nathan ont créé l'association (loi 1901) SOCK EN STOCK (<http://www.sockenstock.fr/>) Cette association récolte grâce à des commerçants participants les STOCKS de chaussettes des particuliers pour les redonner au plus démunis via les associations caritatives engagées à leurs côtés.



Concrètement, il suffit de déposer vos sacs de chaussettes esseulées dans les points de collecte référencés où elles seront ensuite triées par les bénévoles. Elles seront classées par taille, couleur, motif puis réunies en paire identique ou légèrement différente.

Peu importe finalement qu'il y ait une petite différence, l'important étant qu'elles soient réunies. D'autant que chez les adolescents par exemple, les chaussettes dépareillées sont devenues légion. Une fois triées et réunies, elles sont données gracieusement aux associations tels que Le Samu Social, La Croix Rouge Française ou encore des associations locales. Tous les bénévoles s'activent dans les ateliers de tri avec le sentiment d'aider son prochain.

DOSSIER

Association « Sock en stock » : une bonne action pour les plus démunis



Sock en Stock récolte pour le moment les chaussettes seules uniquement à Lille et ses alentours, mais avec déjà près de 8000 paires de chaussettes récoltées et plus de 6900 redistribuées, nous sommes certains que des antennes s'animeront bientôt dans toute la France. L'association travaille actuellement à l'ouverture d'atelier de récolte et de tri dans plusieurs villes françaises mais il est tout de même possible d'envoyer vos colis de chaussettes par la Poste en attendant de pouvoir le faire près de chez vous.

Pour envoyer vos colis :

Association Sock en stock
40 rue du Chauffour
59000 Lille

On pense souvent à donner des vêtements mais rarement les chaussettes et encore moins celles qui sont seules, or c'est l'un des vêtements les plus importants pour aider les plus démunis ou ceux qui dorment à la rue. Avoir les pieds au chaud est primordial dans ces conditions précaires. Un grand coup de chapeau à Sock en Stock qui a eu une idée géniale et tend la main vers ceux qui sont dans le besoin... Nous espérons voir s'étendre cette association et inonder la France de chaussettes réunies pour aider les plus démunis.

LA VIE À L'ÉCOLE

Des nouvelles du centre de loisirs

Petit flash-back sur les vacances de la Toussaint où les 20 petits Cavaliers de Réau ont pu découvrir l'équitation sur une semaine complète lors du stage « aux Écuries du Plessis Picard ».

Grâce à Brigitte, Emilie et Johan les enfants ont pu monter des poneys tous les matins et apprendre les premières techniques d'un bon cavalier. Merci à eux!

Ils ont appris comment préparer leur poney, le brosser, le seller.

Ils ont participé aux cours où ils ont fait du pas, du trot et ils sont partis en promenade dans la clairière.

Pour beaucoup d'enfants ce stage équestre était une vraie découverte qui a été très appréciée de tous d'après leurs dires et leurs sourires.

Je vous laisse découvrir en image leurs vacances à Réau.



Pour nos prochaines vacances le thème sera « Le Meilleur Pâtissier ».

Chaque jour une réalisation culinaire faite par leurs petites mains sera créée, évaluée et notée par le jury puis rapportée chez eux pour dégustation. En fin de semaine un diplôme du « Meilleur Pâtissier » sera remis. Une sortie amusante et ludique viendra divertir cette semaine gourmande.

Jennifer DROUET - Directrice du centre de loisirs - jennifer.drouet@ufcv.fr ou 06.35.81.20.69

LA VIE À L'ÉCOLE

La semaine du goût

C'était la semaine du goût à la cantine du 15 au 19 octobre. Cette année, les enfants ont découverts les 5 continents.

Lundi : les Amériques

Mardi : l'Asie

Mercredi : l'Océanie

Jeudi : l'Afrique

Vendredi : l'Europe

Voici quelques commentaires des enfants :

Anaïs (CP) : C'est trop bon !



Nathan (GS) : J'adore manger à la cantine !

Mathilde (GS) : J'aime le repas de l'Afrique !

Mathys (CM2) : Les fèves, ça passe !!!

Maëlys (CM2) : Je n'aime pas du tout, c'est pas beau les fèves !

Killian (CM1) : l'entrée 20/20 ; les fèves ce n'est pas bon ; 20/20 pour le plat, je vais en reprendre beaucoup, beaucoup !!!

Une chose est sûre, les animatrices font l'unanimité !

L'extension de l'école est livrée

La phase 1 de l'extension de l'école de la Colombe est désormais livrée, et les enfants ont pu intégrer les nouveaux locaux depuis de la rentrée scolaire des vacances d'automne.

Un hall d'accueil, un local à vélos couvert, une nouvelle cour de récréation, des locaux administratifs (bureau de direction, secrétariat, salles de réunion, tisanerie, etc.), et deux nouvelles classes viennent donc compléter les locaux existants qui comptaient 5 classes.

En outre, la garderie réintègre l'école, ce qui est un confort pour les enfants et le personnel communal.

Quelques détails restent à régler, le plus important étant une reprise d'enrobés, dans la nouvelle cour de récréation, qui sera réalisée en 2019.



LA RUBRIQUE DES ENFANTS

C'est l'automne !

Avant de partir en vacances d'automne, nous avons profité des derniers beaux jours pour jardiner. Les élèves de maternelle (TPS-PS-MS) vous disent comment faire.

Il faut enlever tous les cailloux.



Il faut mettre de la nouvelle terre, du terreau et mélanger avec la terre déjà dans le bac.



Il faut faire des trous dans la terre et mettre un oignon dans chacun, il faut mettre le bout pointu en haut.



Il faut recouvrir les oignons avec la terre pour ne plus les voir.



Il ne reste qu'à arroser et attendre le printemps pour voir si nos tulipes et nos narcisses ont poussé. A suivre...



LA RUBRIQUE DES ENFANTS

La semaine du goût dans la classe de MS-GS

Pour la semaine du goût, chaque jour, j'ai préparé un gâteau au yaourt puis j'ai ajouté un ingrédient ... Une semaine est passée et, en présentant l'affiche réalisée, j'ai posé cette question :

" Qui peut me dire ce qu'il s'est passé la semaine dernière dans la classe ?"

- Tu as fait des gâteaux (Zoé D'Angelo). Des gâteaux au yaourt ! (Maël)
- C'était bon, très, très bon. (Aya)
- C'était pas bon ! (Marline)
- C'était le goût (Nathan), ça veut dire goûter. (Elais)
- C'était acide (Cristina), ça piquait comme une tête brûlée (Ilyess) ! Tu avais mis beaucoup de citrons. (Gabryelle)
- C'était salé (Matys), mardi rouge tu as mis de la sauce noire (Laurène), de la sauce soja (Nina)
- Jeudi, tu as mis du café (Manon), c'était amer (Zoé Lafargue) !
- C'était sucré (Nina), c'était du sucre de canne (Aya).

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
ACIDE <i>citron</i>	SALÉ <i>sauce soja</i>	AMER <i>café</i>	SUCRÉ <i>sucre de canne</i>
pique pas bon tête brûlée bon	bon gras sel pas aimé	bon	bon



E.K.M.77

LA RUBRIQUE DES ENFANTS

Retour sur la sortie aux macarons

Le jeudi 4 octobre avait lieu la première sortie de l'année pour les classes de Mme Schnepf (CM1-CM2) et de Mme Burle (CE1-CE2). C'est avec un plaisir particulier que les élèves et les accompagnants se sont rendus au Domaine des Macarons de Réau. Le programme était alléchant puisque les enfants allaient pouvoir confectionner des macarons, participer à divers ateliers et bien sûr, déguster ces délicieux petits gâteaux.

La visite a débuté par une explication de la recette des macarons par Régis qui a aussi demandé aux enfants de répondre à quelques questions sur les ingrédients. Ils ont ainsi appris que la recette des macarons ne comportait pas de farine mais uniquement du blanc d'œuf, du sucre et de la poudre d'amande.



La visite s'est poursuivie avec divers ateliers autour du goût et des macarons. L'atelier dégustation d'Harmony a eu beaucoup de succès. Il fallait découvrir les parfums des macarons (chocolat, amande) et les enfants ont découvert également un sirop de coquelicot fabriqué à Nemours, en Seine et Marne. D'autres petits jeux étaient proposés aux enfants comme le memory avec des aliments à retrouver.



LA RUBRIQUE DES ENFANTS

Retour sur la sortie aux macarons

Le dernier atelier proposé consistait en la confection de macarons et les enfants ont adoré travailler la pâte, essayer de dompter la poche à douille et créer leurs propres petits macarons. Ce fût une délicieuse sortie axée sur le goût et sur la spécialité de Réau, les macarons.



La visite s'est terminée avec une petite visite du parc situé sur le domaine où les enfants ont pu voir la basse-cour et se détendre un peu avant de retourner à l'école. Les enfants sont tous repartis avec un petit sachet de macarons mais l'histoire ne dit pas si les parents ont su qu'ils avaient eu des macarons ou bien s'ils les ont dégustés avant.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le club de loisirs de Réau

À Réau, nous savons nous amuser ! Vous ne les reconnaissez pas ?



Ce sont les membres du CLUB DE LOISIRS qui ont fêté HALLOWEEN le mercredi 31 octobre 2018.

Ils étaient déguisés, dans la joie et la bonne humeur ! Dans la salle décorée par leurs soins, ils ont organisé un goûter à thème pour le plaisir de rester dans l'air du temps.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

3 novembre 2018 : « Halloween »

Fantômes, sorcières, draculas et petits monstres se sont donnés rendez-vous à la salle des fêtes devant la pièce de théâtre « La sorcière du placard à balais » : rires et cris d'effroi ont retenti. Les spectateurs, venus nombreux avec leurs parents, ont eu délicieusement peur face à la sorcière... Mais tout est bien qui finit bien, grâce à Killian et Valérie l'héroïne qui ont attrapé et enfermé la grenouille à cheveux dans un bocal...

Le buffet des gourmandises a eu un franc succès, le bal des petits fantômes a fait chauffer le dancefloor... Aucun sort n'a été lancé, tous les enfants sont bien repartis avec leur famille...



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

15 novembre 2018 : « le Beaujolais nouveau »

La dégustation s'est encore déroulée dans une ambiance conviviale autour d'un buffet gourmand. Jeunes et plus âgés, anciens et nouveaux habitants ont pu partager un moment amical.

Le Comité remercie Loïc pour son petit fond musical et son jeu de lumière, un merci très spécial au SCADIF qui cette année nous a fourni une partie des boissons....



Le bureau remercie tous les bénévoles du Comité des Fêtes qui, par leur présence, leur dynamisme, leur disponibilité et leur gentillesse, participent activement à l'animation de notre ville.

Le Comité remercie aussi Christelle, Amélie & Olivier de la Mairie pour leur aide.

Le Comité des Fêtes vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2019 pour toujours plus de bons moments festifs.



LA VIE ASSOCIATIVE



Harmonie et Équilibre



L'Association Harmonie & Equilibre

Vous propose des ateliers pour réaliser votre **tableau de visualisation**.

Ces ateliers seront animés par Marie Alves

• Qu'est-ce qu'un tableau de visualisation ?



C'est un assemblage d'images, de photos et d'affirmation de vos rêves, et objectifs, de ce que vous aimeriez voir se réaliser dans votre vie.

• Comment réaliser votre tableau ?

En trois étapes

1^{ère} étape : réfléchir à vos objectifs et vos rêves en vous posant les grandes questions :

- A quoi ressemble votre vie idéale ?

- Qu'aimeriez-vous accomplir avant de quitter ce monde ?

2^{ème} étape : identifier clairement dans les moindres détails vos besoins dans 4 grands domaines : matériel, émotionnel, soi, sens...

3^{ème} étape : créer votre tableau avec toutes les images, photos, étiquettes, coupures de journaux etc... que vous aurez collectées.

• Pourquoi réaliser un tableau de visualisation ?

La réalisation de votre tableau de visualisation va vous pousser à l'action.

En le réalisant vous allez faire travailler vos deux hémisphères en deux temps, l'hémisphère gauche va déterminer ce que vous voulez, et l'hémisphère droit va le matérialiser avec les photos, couleurs.

Dates des ateliers

Samedi **16 février 2019** de 15h00 à 17h00

Samedi **23 mars 2019** de 15h00 à 17h00

Samedi **13 avril 2019** de 15h00 à 17h00

Lieu : Salle des fêtes de Réau

Participation financière de **15€** par atelier à régler à l'association.

Inscription : Marie Alves au **07.69.31.45.62** ou par mail : ecoutesoinbienetre@gmail.com

En vous inscrivant vous vous engagez à participer aux trois ateliers.



Réau Sports Loisirs

J eudi 22 Novembre, Evelyne SZYBIAK, Présidente de l'association de football RSL (RÉAU Sports Loisirs) avait convié Pierre HAZARD, Directeur général de la SCADIF et Alain AUZET, Maire de RÉAU, à un verre de l'amitié en marge de la séance d'entraînement.

Le but était de remercier la SCADIF, qui s'installera bientôt sur le territoire communal, dans le parc de l'A5 , et qui s'est inscrite dans une démarche de partenariat avec le club local, par la fourniture de jeux de maillots pour les deux équipes et de vêtements pour les dirigeants.

La municipalité, qui a œuvré pour permettre ce partenariat, tient à s'associer aux remerciements d'Evelyne SZYBIAK et faire part de sa reconnaissance envers la SCADIF.



BRÈVES

Les Conseils Municipaux

Lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2018, les élus ont :

- décidé de laisser inchangés les taux différenciés de la taxe d'aménagement
- voté une indemnité de conseil allouée au trésorier de Sénart
- délibéré sur les avenants dans le cadre des travaux d'extension de l'école de la Colombe
- approuvé les nouveaux statuts du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne), modifiant le périmètre de compétences
- délibéré sur la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service technique extérieur
- approuvé une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)
- approuvé l'acquisition d'une propriété rue Frédéric Sarazin ainsi que le prêt s'y rapportant
- approuvé le report d'images au CSUI (Centre de Supervision Urbaine Intercommunale) de Sénart, de la caméra de vidéo-protection située sur la place de la Mairie.

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 h 30.

- Lundi 28 janvier 2019
- Lundi 18 mars 2019
- Lundi 8 avril 2019

RÉAU PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée

Vendredi après-midi

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges

77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

☎ 01.60.60.26.48

✉ Accueil@reau.fr

Site : reau.fr



RÉAU PRATIQUE

Refonte de la ligne D

Souhaitant faire le maximum pour améliorer la qualité de service sur la ligne D, Île-de-France Mobilités a validé la proposition finale de refonte de la ligne réalisée par la SNCF, après de nombreux échanges avec les élus et associations de voyageurs.

9 décembre 2018 : une nouvelle offre pour une meilleure qualité de service

La principale mesure qui sera mise en place concerne **l'organisation des trains du sud de la ligne D avec l'introduction d'un système de correspondances**. En simplifiant le fonctionnement de la ligne D, qui est une ligne très longue, les répercussions sur l'ensemble de la ligne d'un retard sur une des branches doivent être fortement réduites.

A travers cette nouvelle organisation, Île-de-France Mobilités attend de la SNCF une amélioration significative de ses performances d'exploitation, notamment la ponctualité des voyageurs.

SNCF s'est engagée contractuellement sur un objectif de ponctualité plus ambitieux et pour la première fois sur la bonne tenue des correspondances.

La ponctualité de la ligne D est à ce jour une des plus faibles de l'ensemble des trains circulant en Île-de-France, avec un taux de 84,6%.

Un nouvel indicateur de performance a également été défini afin de suivre la bonne tenue des correspondances créées avec la nouvelle desserte de la ligne D. Cet indicateur est soumis à un mécanisme de bonus/malus.

Île-de-France Mobilités et SNCF ont ainsi révisé le contrat qui les lie pour y introduire ces engagements et rehausser le montant des incitations financières associées aux indicateurs de ponctualité.

Plus de trains pour répondre à la demande

Afin de s'adapter à la croissance de la fréquentation sur la ligne, il est prévu de faire circuler plus de trains en période de pointe, ainsi que le week-end.

Ainsi, la branche Melun sera renforcée pendant l'heure la plus sollicitée le matin par l'introduction de 3 trains entre Sénart et Paris.

Pendant le week-end, l'offre sera également renforcée avec des rames plus longues en journée, deux trains en plus le dimanche matin sur la branche Melun.

Pour les voyageurs de la ligne D, la mise en place de cette nouvelle offre se traduira par une augmentation de la ponctualité très forte (25% de retards en moins) et une offre plus régulière (4 fois moins de trains supprimés).

En outre, le temps d'attente entre deux trains sera harmonisé dans le Val de Marne et sur le Nord de la ligne afin de permettre une organisation des déplacements simplifiée et plus lisible.

Au total, Île-de-France Mobilités engage 10 M€ supplémentaires chaque année pour l'exploitation du RER D.

Une première étape vers une plus large réorganisation de la ligne D

A la demande d'Île-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Mobilités ont d'ores et déjà engagé les études pour la révision du Schéma directeur de la ligne D afin notamment d'anticiper la croissance du trafic sur l'ensemble de la ligne D.

Île-de-France Mobilités finance également le déploiement progressif de rames neuves RER NG dès 2021 pour améliorer le confort de déplacement de l'ensemble des voyageurs de la ligne.

En savoir plus sur le RER D : <https://maligned.transilien.com/sa2019/>



RÉAU PRATIQUE

Plan hivernal

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarrazin
- Rue de la Croix des Anges
- Tout le parcours du car scolaire



Le salage des routes n'étant pas sans impact sur l'environnement, la Commune a décidé de saler les routes uniquement en cas de conditions climatiques sévères.

Pensez à rentrer vos véhicules afin de faciliter le passage de la déneigeuse.

Location de la salle des fêtes

La Salle des Fêtes est louée exclusivement aux habitants de la commune pour leur propre manifestation.

La location s'effectue du vendredi soir au lundi matin.

Les tarifs :

- Petite salle uniquement (avec cuisine) : 150 euros
- Petite et grande salles (avec cuisine) : 300 euros

La petite salle peut accueillir jusqu'à 50 personnes, la grande salle jusqu'à 140 personnes.

Les tables et chaises sont également fournies.

Les démarches :

Si vous souhaitez louer la salle des fêtes, vous devez envoyer un courrier au plus tôt 6 mois avant la date choisie, en précisant la date, le type de manifestation et le nombre de personnes.

Si la salle est disponible, vous recevrez alors un courrier, accompagné du règlement, vous indiquant les formalités (paiement, chèques de caution, attestation d'assurance, remise des clefs).



RÉAU PRATIQUE

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

- Jeudi 17 janvier 2019
- Jeudi 21 février 2019
- Jeudi 21 mars 2019
- Jeudi 18 avril 2019

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Votre calendrier de collecte dans le journal

L'agglomération Grand Paris Sud - qui organise la collecte des déchets ménagers et recyclables dans votre commune – vous invite à trouver dans ce journal votre calendrier de collecte 2019. Le calendrier avec ses pictogrammes de couleur vous indique comment trier en fonction des bacs et des modes de collecte. Emballages en plastique, carton et papier, ordures ménagères, déchets verts, sapins de Noël... Repérez en un clin d'œil les jours de ramassage et, en fonction des déchets, les collectes en porte à porte, celles en apport volontaire et les adresses et horaires des déchèteries de votre secteur.

Retrouvez également les consignes pratiques concernant le tri des déchets dans les différents bacs mis à votre disposition par l'agglomération. (Attention ! en cas d'erreurs de tri le contenu d'un bac ne peut être ramassé).

Une question, une hésitation ? téléchargez l'application « le guide du tri » sur GOOGLE PLAY ou APPLE STORE.

Et maintenant, à vous de trier !

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

RÉAU
• Commune de Grand Paris Sud •

2019

TOUS LES DÉCHETS SE TRIENT !
dechets.grandparissud.fr

Un doute sur les consignes de tri ?
Télécharger l'application «Le guide du tri»

ORDURES MÉNAGÈRES
Lundi & Jeudi

DÉCHETS VERTS
Mercredi
Sapins de Noël
Avec les déchets végétaux, sans sac à saup et APM Roque

VERRE
Collecte en apport volontaire
Mercredi
Uniquement les pots, bocaux et bouteilles en verre
Verre blanc et verre coloré ramassés séparément

ENCOMBRANTS
Mardi
Intarçats, gravats, Equipements électroménagers, vitres, miroirs, pots de peinture...

DÉCHÈTERIE
SMITOM - Lomb
Lieu-dit Les Plains - 92000 REAU
Du 01/04 au 31/03
Du lundi au vendredi : 8h-19h
Samedi : 10h-19h
Dimanche et jours fériés : 8h-19h
Du lundi au vendredi : 8h-19h
Dimanche et jours fériés : 8h-19h

Sortir les bacs la veille à partir de 18h / Les collectes seront effectuées tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, pas de rattrapage

EMBALLAGES & JOURNAUX MAGAZINES
Mercredi

Un doute sur les consignes de tri ?
Télécharger l'application «Le guide du tri»

Une question ? ambassadeur-du-tri@grandparissud.fr ☎ N° Vert 0 800 774 382

100% EMBALLAGES

RÉAU
• Commune de Grand Paris Sud •

Dates à retenir



Lundi 14 janvier 2019

*Cérémonie des vœux du Maire à
19h30 à la salle des fêtes*

Mercredi 16 janvier 2018

Repas des seniors

Samedi 9 février 2019

*Soirée aveyronnaise organisée par le Comité des
Fêtes*

INFO REAU N°45

Décembre 2018

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC
à 600 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

